République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

ARRIVÉ LE :
15 MAI 2017
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Délibération n°2017-16 du Comité syndical du vendredi 21 avril 2017

RÉPONSE A L'APPEL A PROJET « TERRITOIRES ENGAGES DANS UNE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE AMBITIEUSE EN REGION OCCITANIE »

L'an deux mil dix sept le vingt et un avril à dix heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – 2 Parc d'Activité de Camalcé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 31 mars 2017.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Béatrice FABRE, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Jean-Claude LACROIX (représenté par Laurent DUPONT) Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Claude VALERO, Louis VILLARET, Michel SAINT PIERRE (représenté par Gérard CABELLO)
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sébastien ANDRAL, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES (procuration à Louis VILLARET), Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Marie PASSIEUX (procuration à Nicole MORERE), Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES
Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17+2 procurations	

Vu la loi TECV qui consacre son titre 8 à «la transition énergétique dans les territoires»

Vu qu'il est mis en place pour une durée de 6 ans et est obligatoire pour les **EPCI de plus de 50000 habitants** (existants au 1erjanvier 2015) dont l'échéance était fixée au **31 décembre 2016** et les **EPCI de plus de 20000 habitants** (existants au 1erjanvier 2017) au **31 décembre 2018.**

Vu que dans le cadre de la fusion des deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, la nouvelle Région doit définir son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), en actualisant notamment les deux Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie préexistants.

Vu que **les élus de la Région Occitanie ont décidé le 28 novembre 2016 de faire de ce territoire la première Région à Énergie Positive (REPOS)** s'appuyant sur des objectifs ambitieux de réductions de la consommation régionale et d'augmenter considérablement la part des énergies renouvelables en Occitanie. Devenir Région à énergie positive, signifie que 100 % de la consommation d'énergie finale est couverte par la production d'énergie renouvelable locale.

Considérant que pour répondre à ces enjeux, la Direction régionale Occitanie de l'ADEME, en partenariat avec la Région Occitanie et l'État (DREAL/DDT), souhaite renforcer son accompagnement vers les territoires les plus moteurs en lançant un appel à projets « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse », que l'objectif de cet AAP est de sélectionner et d'accompagner des démarches globales intégrées au niveau des territoires parmi les plus ambitieuses.

Vu que le SYDEL a maintenant **la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial »** à l'échelle du SCOT,qu'il doit en assurer le bon déroulement et le respect de la règlementation en vigueur. Parallèlement, le cœur d'Hérault est lauréat 2017 de l'appel à projet **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** à hauteur de près de 400 000€.

Considérant qu'il apparaît opportun que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault réponde à l'Appel à projet de l'ADEME intitulé « **Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie** »
~~~~~~

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

✓ **De mettre** en place les moyens techniques et financiers prévus dans la candidature avec les modalités suivantes :

➢ **Objectifs de la réponse et de l'engagement dans le cadre du PCAET :**

- réduire la consommation d'énergie du territoire en dressant une vision prospective énergétique du territoire à l'horizon 2020-2050,
- valoriser des ressources renouvelables locales et ainsi un développement économique local par la création de richesses locales,
- accompagner un développement localement ancré avec la participation des citoyens,
- développer des mesures spécifiques pour accompagner le changement de comportement de l'ensemble des acteurs socio-économiques mais également la population
- encourager la coopération entre les acteurs et les territoires vers la réduction de leurs impacts environnementaux, par le développement de démarches innovantes (développement de financements de projet participatifs des énergies renouvelables, mise en place d'actions en matière de mobilité...) et par la montée en compétences des acteurs locaux.

➢ **Gouvernance**

Le Comité Syndical du SYDEL est l'organe de validation politique de chaque phase et du document final.
Le SYDEL mobilise les instances existantes pour assurer le suivi du projet :

- **Commission « Aménagement du territoire-Agenda 21 »** qui réunis les élus et les partenaires associées à la démarche et qui pourra servir de comité de pilotage de l'action
- **Comité technique** déjà mis en place dans le cadre de l'élaboration PCET volontaire composé des techniciens des Communautés de communes
- **Les référents élus communaux « PCAET »** –qui représentent une « échelle » politique locale.
- **Conseil de développement du Pays** qui assure l'interface avec les habitants du territoire et organisation les conditions d'un débat citoyen avec la société civile du Cœur d'Hérault

➢ <u>Engagement politique et technique, constitution d'une équipe-Projet</u>

- **Pilotage général** de la démarche par **M. VILLARET**, Président du Pays Cœur d'Hérault
- **Elu référent : Mme Nicole MORERE**, Présidente de la Commission « Aménagement durable du territoire-Agenda 21 », accompagné d'un référent élu par Communauté de Communes ;
- **Animation technique du projet :** recrutement d'un chargé de mission à 0,5 ETP spécifique au présent projet, intégré au Pôle « aménagement du territoire » du SYDEL (2 ETP) et en lien avec les techniciens des 3 communautés de communes.

➢ **Projet de financement prévisionnel de l'action** (à affiner dans la limite des crédits disponibles) :

Fonctionnement	24 000
Diagnostics (compléments)	16 000
Concertations	7 000
Stratégie	6 000
Plan d'actions	3 000
Suivi-évaluation	6 000
Formations	4 000
Communication	5 000
Actions pilotes	8 000
TOTAL	**79 000**
ADEME	50 000
Région	15 200
Autofin	10 000
Département	3 800
TOTAL	**79 000,00**

- ✓ **De fournir** avant le 30 novembre 2018 le projet de PCAET approuvé par délibération, conforme a minima aux exigences règlementaires, ainsi que tous les documents justifiant de son élaboration

Clermont l'Hérault, le 11mai 2017
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 11 mai 2017

Publiée le 11 mai 2017
Transmise le 11 mai 2017

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET